



Communiqué de presse

Le vendredi 24 juillet 2015

PROJETS DE PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES LITTORAUX (PPRL) DU PAYS DE MONTS, DU PAYS D'OLONNE ET DU PAYS TALMONDAIS : CONCERTATION AVEC LE PUBLIC

**PPRL Pays de Monts : Communes de Notre Dame de Monts, St-Jean-de-Monts,
Le Fenouiller, St Hilaire de Riez, Brétignolles sur mer, St Gilles Croix de Vie**

**PPRL Pays d'Olonne : Communes des Sables d'Olonne, Olonne-sur-mer,
Ile d'Olonne, Château d'Olonne, Brem-sur-mer**

**PPRL Pays Talmondaï : Communes de Talmont St Hilaire, Jard-sur-mer,
St Vincent sur Jard.**

Les événements dramatiques survenus lors du passage de la tempête Xynthia et ceux du Var en juin 2010 ont conduit l'État à élaborer un Plan national des Submersions Rapides (PSR) dont l'objectif principal est d'inciter les territoires concernés par un risque de submersion marine, à bâtir des projets de prévention garantissant la sécurité des personnes. La maîtrise de l'urbanisation et l'adaptation du bâti sur les territoires menacés est l'un des axes de ce PSR.

Dans ce cadre, l'État engage la couverture progressive d'un certain nombre de communes du littoral vendéen jugées comme prioritaires au moyen d'un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL).

Cette disposition est complémentaire aux autres actions publiques menées sur les territoires afin d'assurer la gestion globale du risque (protection contre les inondations, information et alerte du citoyen, prévision et vigilance météorologiques).





Communiqué de presse

Le préfet de la Vendée a ainsi prescrit l'établissement des PPRL sur le territoire des communes vendéennes du Pays de Monts, du Pays d'Olonne et du Pays Talmondais par arrêté du 6 juillet 2012. Les études d'aléas, basées sur les résultats des études de dangers des ouvrages hydrauliques, ont permis d'élaborer un projet de PPRL.

Ces projets de plan de prévention des risques littoraux (PPRL) du Pays de Monts, du Pays d'Olonne et du Pays Talmondais seront soumis à la concertation publique de fin juillet 2015 au 29 septembre 2015.

Pour le PPRL Pays de Monts, une réunion publique d'information sera organisée à l'attention des habitants de Notre Dame de Monts, St-Jean-de-Monts, Le Fenouiller, St Hilaire de Riez, Brétignolles sur mer, St Gilles Croix de Vie

le lundi 27 juillet 2015 à 17h00
Salle de l'auditorium du palais des congrès à Saint Jean de Monts

Pour le PPRL Pays d'Olonne, une réunion publique d'information sera organisée à l'attention des habitants des Sables d'Olonne, Olonne-sur-mer, Ile d'Olonne, Château d'Olonne, Brem-sur-mer

le mardi 28 juillet 2015 à 17h00
Salle Polyvalente Audubon aux Sables d'Olonne

Pour le PPRL Pays Talmondais, une réunion publique d'information sera organisée à l'attention des habitants de Talmont St Hilaire, Jard-sur-mer, St Vincent sur Jard

le mercredi 29 juillet 2015 à 17h00
Salle des Ormeaux à Jard sur mer

Au cours de chacune de ces réunions, les services de l'État présenteront le contexte réglementaire d'élaboration du PPRL, les principes retenus pour la réalisation du projet de PPRL ainsi que les modalités de concertation et d'enquête publique préalables à l'approbation du PPRL.

Seront également présentées aux habitants les dispositions du PPRL en matière de constructibilité et de réduction de la vulnérabilité des bâtiments existants.





Communiqué de presse

Durant la phase de concertation de fin juillet au 29 septembre 2015, les projets de PPRL pourront être consultés dans les mairies et sur le site internet des services de l'État : www.vendee.gouv.fr

Durant cette période, les habitants pourront faire part de leurs observations :

- sur les registres d'observations déposés dans les mairies,
- par courriel à l'adresse électronique suivante :
 - PPRL Pays de Monts : ddtm-pprl-monts@vendee.gouv.fr
 - PPRL Pays d'Olonne : ddtm-pprl-olonne@vendee.gouv.fr
 - PPRL Pays Talmondais : ddtm-pprl-talmondais@vendee.gouv.fr

À l'achèvement de la phase de concertation, les observations recueillies seront analysées et intégrées le cas échéant. Un projet adapté sera ensuite soumis à l'avis des communes, EPCI et acteurs du dossier avant d'être soumis à l'enquête publique pilotée par une commission d'enquête désignée par le Tribunal Administratif de Nantes.

Après déroulement de l'enquête publique, cette commission remettra ses conclusions au Préfet de la Vendée qui après analyse de ces conclusions, approuvera le PPRL.

